

de Québec, d'Ontario, de la Colombie-Britannique, et de l'île du Prince-Edouard," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Letellier de St.-Just, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de construction poursuivant leurs opérations dans la province d'Ontario," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Atkins, secondé par l'honorable M. Ryan, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la Maison de la Trinité et les Commissaires du havre de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Letellier de St.-Just, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour conférer de nouveaux pouvoirs à la compagnie du havre de Port Whithy," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour établir de meilleures dispositions pour la décision des élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée et pour tout ce qui s'y rattache" et informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de mort-gage et de placement (responsabilité limitée)," et informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 3. Retranchez depuis "Lu," jusqu'à "prêt" dans la 7^e ligne, ces deux mots inclusivement.

Page 3, ligne 21. Retranchez "souscrit et non."

Page 3, ligne 26. Retranchez depuis "affaires" jusqu'à "et" dans la 23^e ligne.

Page 4, ligne 11. Retranchez : "cinquante" et insérez "cent."

Page 5, ligne 11. Retranchez depuis "Nul" jusqu'à "compagnie" dans la 12^e ligne, ces deux mots inclusivement.